Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 074-217402908-20261106-D_26_09_02-DE

VALLORCINE
Vallée de Chamonix Mont-Blanc

République Française

Département de la Haute-Savoie
COMMUNE DE VALLORCINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLORCINE		
en exercice	**11**	**L'an deux mille vingt-six le 6 novembre,** le Conseil Municipal de **VALLORCINE,** dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire en mairie sous la présidence de **Monsieur Patrick ANCEY, Maire.** **Date de convocation du Conseil Municipal : 2 novembre 2026**
présents	**9**	
Votants	**9**	
procuration	**0**	
Présents		Monsieur Patrick ANCEY, Monsieur Pascal NEGRE, Madame Fanny DEVILLAZ, Monsieur David GUILLOT, Monsieur Paolo BOUISSA ,Madame Sonia DESCHAMPS, Madame Léonor AUBLIN, Madame Kim BERGUERAND, Monsieur Medhi BIDAULT
Représentés		
Absents excusés		Madame Marie PAYOT
Secrétaire de séance		Madame Fanny DEVILLAZ

Délibération n° 26/09/02
Adhésion au groupement de commande « besoins divers » porté par la CCVCMB

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la mutualisation entre les différentes collectivités de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et afin d'optimiser les achats dont la liste est précisée ci-après, il est proposé la mise en place d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc, les Communes de Chamonix Mont-Blanc, Vallorcine, les Houches et Servoz. Le coordonnateur, représenté par la Communauté de Communes, prendra en charge, en accord avec chaque membre du groupement, le montage du dossier de consultation des entreprises, l'organisation de la consultation, l'attribution, la signature et la notification des accords-cadres correspondants.

L'exécution financière et administrative des marchés sera assurée par chaque entité membre du groupement.

Les besoins concernés sont :

- Hydrocurage et inspection télévisuelle des réseaux humides
- Rédaction d'actes en la forme administrative
- Prestation de lutte contre les nuisibles

La convention de groupement de commandes, annexé à la présente, précise, pour chaque membre, les besoins auxquels il adhère.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 074-217402908-20261106-D_26_09_02-DE

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision d'adhésion au groupement de commandes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de groupements de commandes correspondante.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Monsieur Patrick ANCEY



La secrétaire de séance,
Madame Fanny DEVILLAZ



Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Préfecture le :
Notifié ou publié le :

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches